Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 453/2010 - Belgique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Biosan ® Ultra Activator

consommateurs.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Biosan ® Ultra Activator

Description du produit : Peinture. Durcisseur.

Type de produit : Liquide.

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées				
Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)				
Utilisations non recommandées Raison				
Consumer use	Le produit n'est pas destiné à l'usage des			

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Martin Mathys NV, Kolenbergstraat 23, B-3545 Zelem, Belgique

No de téléphone: +32 (0) 13 460 200

N° fax: +32 (0) 13 460 201

Adresse courriel de la

personne responsable de

cette FDS

: rpmeurohas@ro-m.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +44 (0) 207 858 1228

Heures d'exploitation: 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38

R43 N; R51/53

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 1/19 précédente

SECTION 2: Identification des dangers

Dangers pour la santé humaine

: Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement

: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases R et des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger

: Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

Peut provoguer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : Porter des gants protecteurs et une protection oculaire: gants en caoutchouc butyl

ou alcool de vinyle et d'éthylène (EVAL) gants et Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le rejet dans

l'environnement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Intervention

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux.

Stockage

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations

locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette

complémentaire

: Contient des composés époxydiques. Peut déclencher une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses

et de certains articles

dangereux

: Non applicable.

Exigences particulières d'emballage

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les

enfants

: Non applicable.

Avertissement tactile

d'un danger

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Non disponible.

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet. La préparation peut être sensibilisante pour la peau. Elle peut aussi être irritante pour la peau.

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version :1 2/19 précédente

SECTION 3: Information sur les composants

Substance/préparation : Mélange

			Class	ification	
Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	67/548/CEE	Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Туре
résine époxy de bisphénol-A, poids. mol.moyen ≤ 700	REACH #: 01-2119456619-26 EC: 500-033-5 CAS: 25068-38-6 Indice: 603-074-00-8	50 - <75	Xi; R36/38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol. moyen ≤ 700	REACH #:	5 - <25	Xi; R36/38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
oxiranne, dérivés mono [(alcoolates en C12-14) méthyl]	REACH #:	10 -<20	Xi; R38 R43	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	[1]
1					
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus.	Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail
- [3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CÉ) no 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance d'une préoccupation équivalente

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

4.1 Description des premiers soins

Généralités

: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Inhalation

: Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 3/19 précédente

SECTION 4: Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec la peau

: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Sur la base des propriétés du ou des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, cette préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Elle contient des constituants époxy de masse moléculaire basse, qui sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts cutanés répétés peuvent conduire à une irritation et à une sensibilisation, éventuellement à une sensibilisation croisée avec d'autres composés époxydiques. Il est recommandé d'éviter le contact de la préparation avec la peau, ainsi que l'exposition aux embruns, au brouillard ou aux vapeurs.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau.

La préparation contient des diluants réactifs à base d'époxy, qui ont une action irritante modérée à sévère sur les yeux, les muqueuses et la peau; ce sont aussi des sensibilisants puissants.

Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

Une pénétration dans l'organisme par ingestion a montré des effets sur le système nerveux des animaux dans certains cas. Cependant un contact avec la peau ou par inhalation n'a pas causé le même effet chez l'animal. Une exposition prolongée à de grande concentration peut provoquer des effets sur les organes comme le foie et les reins.

Contient du (de la) résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700, Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol, oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.. Peut déclencher une réaction allergique.

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 4/19 précédente

SECTION 4: Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Recommandé : mousse antialcool, CO2, poudres, eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

Dangers de la substance ou du mélange

: En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

5.3 Conseils pour les pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques, les eaux utilisées pour combattre l'incendie doivent être confinées et on doit prévenir leur décharge dans les cours d'eaux, les effluents ou les égouts.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

Autres informations

: Aucun danger inhabituel en cas d'incendie

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 5/19

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.2 Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

: Petit déversement:

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement:

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

6.4 Références à d'autres sections

: Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.

Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

: Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière, des particules, des embruns ou du brouillard générés par l'application de ce mélange. Éviter l'inhalation de poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.

Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 6/19

SECTION 7: Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Remarques sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Autres renseignements sur les conditions d'entreposage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Stocker entre les températures suivantes: 2 à 40°C (35.6 à 104°F). Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions particulières au : Non disponible.

secteur industriel

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

DNEL/DMEL

Nom du produit ou de l'ingrédient	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
résine époxy de bisphénol-A, poids. mol.moyen ≤ 700	DNEL	Court terme Cutané	8.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
,	DNEL	Court terme Inhalation	12.3 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	8.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12.3 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Cutané	3.6 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	,	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Orale	0.75 mg/	Consommateurs	Systémique

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 7/19

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

	<u> </u>	•			
	DNE	Lawa tawa Cutan f	kg bw/jour	0	O. ratéralian s
	DNEL	Long terme Cutané	3.6 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	0.75 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
		Inhalation		_	
	DNEL	Long terme Orale	0.75 mg/	Consommateurs	Systémique
oxiranne, dérivés mono[(alcoc	olates DNEL	Court terme	kg bw/jour 17 mg/kg	Opérateurs	Systémique
en C12-14)méthyl]	DIVLE	Cutané	bw/jour	Operateurs	Systemique
	DNEL	Court terme	68 mg/cm ²	Opérateurs	Local
		Cutané		•	
	DNEL	Court terme	29 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation Court terme	0.0 mg/m3	Onárotouro	Local
	DINEL	Inhalation	9.8 mg/m³	Opérateurs	Lucai
	DNEL	Long terme Cutané	3.9 mg/kg	Opérateurs	Systémique
		· ·	bw/jour	•	,
	DNEL	Long terme	13.8 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme Cutané	1.7 mg/cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme	0.98 mg/m ³	Opérateurs	Local
	BIVEE	Inhalation	0.00 mg/m	Operateurs	Local
	DNEL	Court terme	10 mg/kg	Consommateurs	Systémique
		Cutané	bw/jour		
	DNEL	Court terme	7.6 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation Court terme Orale	1219 mg/	Consommateurs	Systémique
	DIVEL	Sourt territe State	kg bw/jour	Consommateurs	Oysterrique
	DNEL	Court terme	40 mg/cm ²	Consommateurs	Local
		Cutané			
	DNEL	Court terme Inhalation	2.9 mg/m ³	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	2.35 mg/	Consommateurs	Systémique
	5.,	Long tormo odtano	kg bw/jour	2300111111410410	- Josephinguo
	DNEL	Long terme	4.1 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
	DAIE:	Inhalation	A P	0	0 1 / 1
	DNEL	Long terme Orale	1 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	1 mg/cm ²	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme	1.46 mg/m³	Consommateurs	Local
		Inhalation			
	•				'

PNEC

Nom du produit ou de l'ingrédient	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol. moyen ≤ 700	Eau douce	3 μg/l	-
	Marin	0.3 µg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.5 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	0.5 mg/kg dwt	-
	Sédiment	0.05 mg/kg dwt	-
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	Eau douce	0.0072 mg/l	-
	Marin	0.00072 mg/l	_
	Usine de Traitement	10 mg/l	-
	d'Eaux Usées	00 77	
	Sédiment d'eau douce	66.77 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	6.677 mg/kg dwt	-

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 8/19 précédente

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Sol 80.12 mg/kg dwt

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. (EN166)

Protection de la peau

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés.

Le temps de percement doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement.

Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un

Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

Gants

: En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :

Recommandé: > 8 heures (temps de protection): caoutchouc butyle, alcool de vinyle et d'éthylène (EVAL)

La recommandation quant aux types de gants à porter pour la manipulation de ce produit est basée sur les informations provenant de la source suivante :

NE 374-3: 2003

L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection du corps Autre protection pour la

Porter des survêtements ou une chemise à manches longues. (EN 467)

peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.

Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Pendant les fumigations/pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

- filtre contre les vapeurs organiques (type A) et les particules (EN 141)

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version :1 9/19 précédente

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physico-chimiques

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Liquide.Couleur: Jaunâtre.Odeur: Faible

pH : Non disponible.Point de fusion/point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition

: >200°C

Point d'éclair : Vase clos: 130°C

Vitesse d'évaporation : <1 (acétate de butyle = 1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Durée de combustion : Non applicable.

Vitesse de combustion : Non applicable.

Limites supérieures/ : Non disponible.

inférieures d'inflammabilité et

d'explosibilité

Pression de vapeur : <0.000001 kPa [20°C]

Densité de vapeur : >1 [Air = 1]

Densité relative : 1.11 à 1.16

Solubilité(s) : Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n- : Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto- : >450°C

inflammation

Température de : >200°C

décomposition

Viscosité : Dynamique: 800 à 1100 mPa·s

Caractéristiques d'explosivité : Non disponible.

Propriétés oxydantes : Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 10/19

SECTION 10: Stabilité du produit et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 Stabilité chimique

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

10.3 Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles

: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas d'incendie, des gaz toxiques incluant le CO et le CO2 et de la fumée peuvent être générés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Sur la base des propriétés du ou des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, cette préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Elle contient des constituants époxy de masse moléculaire basse, qui sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts cutanés répétés peuvent conduire à une irritation et à une sensibilisation, éventuellement à une sensibilisation croisée avec d'autres composés époxydiques. Il est recommandé d'éviter le contact de la préparation avec la peau, ainsi que l'exposition aux embruns, au brouillard ou aux vapeurs.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau.

La préparation contient des diluants réactifs à base d'époxy, qui ont une action irritante modérée à sévère sur les yeux, les muqueuses et la peau; ce sont aussi des sensibilisants puissants.

Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

Une pénétration dans l'organisme par ingestion a montré des effets sur le système nerveux des animaux dans certains cas. Cependant un contact avec la peau ou par inhalation n'a pas causé le même effet chez l'animal. Une exposition prolongée à de grande concentration peut provoquer des effets sur les organes comme le foie et les reins.

Contient du (de la) résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700, Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol, oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.. Peut déclencher une réaction allergique.

Toxicité aiguë

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
résine époxy de bisphénol- A, poids.mol.moyen ≤ 700	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	20 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	30 g/kg	-
résine époxy de bisphénol- F, poids.mol.moyen ≤ 700	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>150 mg/m³	7 heures
,,	DL50 Orale	Rat	17100 mg/kg	-

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	Peau - Léger irritant	Lapin	-	-	-
ľ	Peau - Œdème	Lapin	1 à 1.5	-	-
	Peau - Érythème/Escarre	Lapin .	1.5 à 2	-	-
	Yeux - Opacité de la cornée	Lapin	<1.7	-	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	microliters 24 heures 2	-
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	Peau - Léger irritant	Lapin	-	milligrams 24 heures 500	-
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	microliters 24 heures 500 microliters	-
incuryi	Peau - Indice d'irritation dermique primaire (PDII)	Lapin	4.1	24 heures	-
	Peau - Indice d'irritation dermique primaire (PDII)	Lapin	5.75	24 heures	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	-	-

Conclusion/Résumé

Peau : Provoque une irritation cutanée.

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 12/19 précédente

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	peau	Souris	Sensibilisant
	peau	Cochon d'Inde	Sensibilisant
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	peau	Cochon d'Inde	Sensibilisant
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	peau	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	OECD 476	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Positif
,	OECD 471	Sujet: Bactéries	Positif
	OECD 478	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	OECD 476	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Positif
,	OECD 471	Sujet: Bactéries	Positif
	OECD 474	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	OECD 471	Sujet: Bactéries Activation métabolique: with and without S9 metabolic activation	Positif
,,	OECD 476	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	OECD 474	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	OECD 475	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	Négatif - Orale - TDLo	Rat	-	2 années; 7 jours par semaine
	Négatif - Cutané - TDLo	Rat - Femelle	1000 mg/kg	2 années; 5 jours par semaine
	Négatif - Cutané - TDLo	Souris - Mâle	100 mg/kg	2 années; 3 jours par semaine

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 13/19 précédente

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) - Belgique

Biosan ® Ultra Activator

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Toxicité lors de la grossesse		Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	Négatif	-	-	Rat	Orale: 750 mg/ kg	-
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	Négatif	-	-	Rat	Orale: 540 mg/ kg	-

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	Négatif - Orale	Rat - Femelle	>540 mg/kg	-
	Négatif - Cutané	Lapin - Femelle	>300 mg/kg	-
	Négatif - Orale	Lapin - Femelle	>180 mg/kg	-
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	Négatif - Non déclaré	Lapin - Femelle	>300 mg/kg	-
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	Négatif - Non déclaré	Rat - Femelle	>200 mg/kg	-

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	Aiguë Cl50 >11 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 2.1 mg/l	Daphnie spec.	48 heures
	Aiguë CL50 1.5 mg/l	Poisson	96 heures
	Chronique NOEC 0.3 mg/l	Daphnie spec Daphnia magna	21 jours
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	Aiguë CE50 1.8 mg/l	Algues	72 heures
, ,	Aiguë CE50 2 mg/l	Daphnie spec.	24 heures
	Aiguë CE50 1.6 mg/l	Daphnie spec.	48 heures
	Aiguë CI50 >100 mg/l	Bactéries	3 heures
	Aiguë CL50 0.55 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 2 mg/l	Poisson	96 heures
	Chronique NOEC 0.3 mg/l	Daphnie spec.	21 jours
oxiranne, dérivés mono[Aiguë CE50 >100 mg/l	Bactéries	3 heures

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 14/19 précédente

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) - Belgique

Biosan ® Ultra Activator

SECTION 12: Informations écotoxicologiques

(alcoolates en C12-14) méthyl]			
	Aiguë CE50 7.2 mg/l	Daphnie spec.	48 heures
	Aiguë CI50 844 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 5000 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 1800 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	OECD 301B	12 % - Non facilement - 28 iours	-	-
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	OECD 301F	5 % - Non facilement - 28 jours	-	-
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	-	0 % - Non facilement - 28 iours	-	-
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	OECD 301F	57 à 65 % - Inhérent - 7 jours	-	-
meuryij	OECD 301D	35 % - Non facilement - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700 résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	j	-	Non facilement Non facilement
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	3.242	31	faible
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	2.7 à 3.6	-	élevée
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	3.77	160 à 263	élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Liquide non volatil

12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 15/19 précédente

SECTION 12: Informations écotoxicologiques

12.6 Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

13.1 Méthode de traitement des déchets

Produit

Méthodes de traitement des déchets

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

: Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, le code du déchet initial peut ne

plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'autorité locale en

matière de déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Code de déchets	Désignation de déchet	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	

Empaguetage

Méthodes de traitement des déchets

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

: En utilisant les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique, un avis doit être obtenu des autorités appropriées en matière de déchets au sujet de la classification des contenants vides.

Les contenants vides doivent être mis aux rebus ou remis à neuf. Les contenants non vidés sont des déchets dangereux.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro NU	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Nom officiel d'expédition UN	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. Quantité limitée (résine époxy de bisphénol- F poids.mol.moyen < 700)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. Quantité limitée Polluant marin (résine époxy de bisphénol-F poids.mol. moyen < 700)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (résine époxy de bisphénol-F poids.mol.moyen < 700)
		,	

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version :1 16/19 précédente

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.3 Classe(s) de danger relatives au transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.
Autres informations	Quantité limitée: LQ7 Remarques: (≤ 5L:) Quantité limitée - ADR/IMDG 3.4 Code tunnel ADR : (E)	Programmes d'urgence ("EmS"): F-A + S-F Polluant marin (P) Remarques: (≤ 5L:) Quantité limitée - ADR/IMDG 3.4.6	Avion-passagers et avion- cargo Limitation de quantité: 450 L Directives du conditionnement: 964 Avion-cargo uniquement Limitation de quantité: 450 L Directives du conditionnement: 964 Quantités limitées - Avion- passagers Limitation de quantité: 30 Kg Directives du conditionnement: Y 964

14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Code NC : 3907 30 00

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et

l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Autres Réglementations CE

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 17/19 précédente

SECTION 15: Informations réglementaires

COV du produit prêt à

l'emploi

: 2004/42/EC - IIA/j: 140g/l (2007) 140g/l (2010). <= 10g/l VOC.

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Inventaire d'Europe**

Réglementations nationales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Skin Sens. 1, H317	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert

Texte complet des phrases de danger abrégées

: H315 H317

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Texte complet des classifications [CLP/GHS] : Aquatic Chronic 2, H411

TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 2

Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 2

Skin Irrit. 2, H315 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases

R abrégées

R38- Irritant pour la peau.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des

classifications [DSD/DPD]

: Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement

Date d'impression Date d'édition/ Date de

révision

: 24/07/2015. : 16/10/2014.

Date de publication

: 16/10/2014.

précédente

Version : 1

Avis au lecteur

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version :1 18/19 précédente

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) - Belgique

Biosan ® Ultra Activator

SECTION 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Date d'édition/Date de révision : 16/10/2014. Date de publication : 16/10/2014. Version : 1 19/19 précédente